

## L'ORGANISATION ACTIVE FNEAPL S'OPPOSE À LA DISTRIBUTION AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Dans un contexte économique extrêmement compliqué, le gouvernement prépare actuellement un projet de loi "pouvoir d'achat". Parmi les dispositifs envisagés pour améliorer le pouvoir d'achat des Français, figure le dividende salarié qui serait rendu obligatoire dans les PME de moins de 50 salariés.

**L'organisation patronale, Active FNEAPL, apporte son soutien à la CPME contre cette proposition du gouvernement.**

La Confédération des PME s'oppose fermement à ce projet de loi, comme l'explique son Président François Asselin dans une tribune parue récemment dans le journal Les Echos. Il considère que *"le dividende est la rémunération de celui qui prend tous les risques pour créer son entreprise"* et *"s'élève contre ce projet qui est un véritable coup de canif à la liberté d'entreprendre"*.

Active FNEAPL s'associe à la CPME contre ce type de dispositifs qui risquent de mettre à mal la trésorerie d'un grand nombre d'entreprises déjà fragilisées par la crise sanitaire et l'inflation.

Alors que le secteur des salles de sport semble aujourd'hui bénéficier d'un certain rebond, l'avenir de beaucoup de structures est encore incertaines et leurs dirigeants ont besoin de soutien de la part des pouvoirs publics et non pas de nouvelles contraintes.

L'organisation patronale Active-FNEAPL regroupe plus de 1 700 adhérents, entreprises de loisirs plein air et indoor, représentant les grandes enseignes de fitness mais également des clubs indépendants partout en France.

Plus d'infos sur [www.active-fneapl.fr](http://www.active-fneapl.fr)